



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 73871

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les retards dans le versement des salaires des maîtres auxiliaires. En effet, cette situation peut dans certains cas poser de sérieux problèmes à ces personnels dévoués, au service du ministère à tous moments pour remplacer des titulaires absents, souvent loin de leur domicile. Les conditions matérielles sont parfois difficiles pour ces personnels que l'on pourrait qualifier de précaires, car le fait de remplacer un enseignant pour une durée indéterminée, sans connaître ni l'environnement de l'établissement ni les classes dont ils ont la charge, sauf à avoir des contacts directs avec le titulaire quand cela est possible, n'est pas évident. Il n'est donc pas acceptable qu'ils ne soient pas payés régulièrement au même titre que les autres enseignants au regard des services qu'ils rendent à l'éducation nationale. Par conséquent, il lui demande, outre le fait qu'une revalorisation de leur traitement ne serait qu'une juste reconnaissance de la difficulté de leur mission, que soit versée régulièrement, dès le mois qui suit leur nouvelle affectation, la rémunération qui leur est due.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73871

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1201